



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide sociale

Question écrite n° 130512

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur l'inquiétude des structures de l'aide sociale en milieu rural. Très souvent, ces structures (associations ou services) siègent en milieu urbain et sont difficiles d'accès pour une partie de la population vivant dans les villages avoisinants et les recoins les plus isolés du département. Dans cette situation, les acteurs se voient contraints d'improviser des réponses et des partenariats qui paraissent trop souvent être la solution « la moins pire ». En observant l'action des structures sur le territoire, on ne peut que constater que les solidarités mises en place et la capacité des acteurs à apporter des solutions présentent des limites, notamment sur des thématiques comme les « sans abri » ou les « violences conjugales ». Dans ce contexte, la poursuite des réformes de l'État (convergence tarifaire, obligation de résultat, réductions de moyens...) interroge. En effet, elle risque d'entraîner la disparition de certaines prestations, voire même de certaines structures. Il lui demande donc quelles sont les solutions envisagées afin qu'en milieu rural les acteurs et les structures puissent maintenir leurs réponses et préserver l'accès de l'ensemble des populations aux services et ce sur l'intégralité de leur zone géographique.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130512

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2224

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)